

Document

Omerta sur les faux monnayeurs des temps modernes

(par Eric SIMON - <http://www.legrandsoir.info>)

07.10.10

« La découverte graduelle par les autorités de l'immense pouvoir des banques à créer de l'argent explique pourquoi, dans la plupart des cas, les gouvernements se sont rendus complices des fraudes bancaires, accordant des privilèges aux banquiers, en échange d'une partie directe ou indirecte de leurs profits », a déclaré Jesús Huerta de Soto (1), maître de conférences à l'université de Madrid et spécialiste de la pensée économique.

La hausse exponentielle de la charge des intérêts de la dette publique en fera le premier poste budgétaire de la France en 2013 avec 57 milliards d'euros, nous apprenait le ministre du Budget le 6 juillet 2010 lors d'une allocution à l'assemblée nationale. « C'est par les déficits que les hommes perdent leur liberté », ne cessait de clamer Jacques Rueff.

Mais qui en subit les conséquences ?

Les experts Muriel Pucci et Bruno Tinel, maîtres de conférences à l'université Paris Panthéon n'en font pas mystère : « Une part des impôts prélevés sur l'ensemble des contribuables sert en partie à payer la charge de la dette, alors qu'elle aurait pu être affectée à d'autres usages, tels que la santé ou l'éducation, tandis que ses intérêts sont versés à des contribuables rentiers qui détiennent 35 % de la dette publique. Les finances publiques servent donc d'intermédiaire à un transfert de revenu vers les ménages les plus aisés. » (2) La part des 65 % de la dette détenus par des fonds étrangers est en croissance constante. Et la perte d'autonomie financière des pouvoirs publics s'accroît chaque année.

Une petite histoire sur l'émission de la monnaie

De 1861 à 1913, le Congrès des États-Unis disposait du contrôle de l'émission de la monnaie. Le président Abraham Lincoln, grand homme soucieux de l'intérêt commun, avait de grandes ambitions pour sa patrie. L'histoire a retenu le réquisitoire suivant : « Le gouvernement devrait créer, émettre, et faire circuler toutes les devises et tous les crédits nécessaires pour satisfaire les dépenses du gouvernement et le pouvoir d'achat des consommateurs. En adoptant ces principes, les contribuables économiseraient d'immenses sommes d'argent en intérêts. Le privilège de créer et d'émettre la monnaie n'est pas seulement la prérogative suprême du gouvernement, mais c'est aussi sa plus grande opportunité. » (3)

Retournement de situation en 1913, quand le président Woodrow Wilson, tout juste élu, fait transférer durablement le contrôle de la Réserve fédérale (chargée de l'émission monétaire), du Congrès vers les grandes banques américaines.

Conscient d'avoir été abusé par le lobby bancaire, Woodrow Wilson aurait confié son amertume un peu tard en ces termes : « Je suis un homme des plus malheureux ; j'ai inconsciemment ruiné mon pays, une grande nation industrielle est contrôlée par son système de crédit. Notre système de crédit est concentré dans le privé. La croissance de notre nation, en conséquence, ainsi que toutes nos activités, sont entre les mains de quelques hommes. »

En France, au sortir de la seconde guerre mondiale, l'économie nationale a besoin d'oxygène. La classe dirigeante se saisit de l'aubaine pour nationaliser la Banque de France, détentrice de l'émission monétaire. Créée en 1803 par Napoléon Bonaparte, la Banque de France était depuis l'origine une société privée par actions, qui détenait l'émission de la monnaie.

A la tête du conseil d'administration, les quinze administrateurs étaient tous issus des grandes familles de rentiers. (4)

Les dynasties de banquiers n'entendaient pas abandonner leurs prérogatives trop longtemps. Ainsi, la ploutocratie pouvait compter sur la gratitude de Georges Pompidou. Cet homme d'affaires brillant, à l'ascension fulgurante, après être devenu directeur général d'une compagnie financière familiale (5) en 1953, a intégré un cabinet ministériel en charge des questions économiques. Devenu président de la République, Georges Pompidou a promulgué le 3 janvier 1973 l'article 25 de la loi 73-7, cosignée par le ministre des Finances Giscard D'Estaing qui dispose : « *Le trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la banque de France.* » Dès lors, renonçant à ses prérogatives régaliennes d'émission de la monnaie, l'État français cédait, de fait, le contrôle de sa monnaie. Le pouvoir monétaire basculait vers les banques commerciales.

Cet événement est un facteur crucial pour expliquer la fin des Trente glorieuses car, irrémédiablement, la dette des collectivités publiques, de l'État notamment, n'a eu cesse de s'accroître au dépens des populations. Dans la logique, l'emprunt Giscard du 18 janvier 1973 qui était indexé discrétionnairement sur le cours de l'or, a préservé les banquiers de toute dépréciation de la monnaie nationale. Cette indexation a empêché nos collectivités publiques de tirer profit de l'importante inflation de la décennie suivante. Par la suite, le gouvernement de Raymond Barre a décrété arbitrairement en 1976 que l'État réglerait toujours sa dette au-delà du taux d'inflation.

Un système bancaire au coeur des intérêts privés

Le crédit crée la monnaie

« *Le processus par lequel les banquiers créent l'argent est si simple que l'esprit résiste à y croire* », assurait John Kenneth Galbraith, conseiller économique auprès des présidents J-F Kennedy et Lydon Baines Johnson. Alors d'où vient l'argent ?

Des idées reçues circulent dans l'opinion sur l'origine de la monnaie. La conscience publique fait son chemin. Il est dit que l'argent prêté serait de l'argent placé en banque, qu'il existerait une contrepartie en or, que les banques centrales nationales ou européennes créeraient la monnaie... En réalité, il n'en est rien. Selon un opuscule publié par la Banque de France (6), « *les particuliers, voire certains banquiers ont du mal à comprendre que les banques ont le pouvoir de créer de la monnaie : selon eux, les dépôts permettraient les crédits. Or, cette vue n'est pas conforme à la réalité car ce sont les crédits qui font les dépôts.* »

Graham F. Towers, gouverneur de la banque du Canada au début des années cinquante le confirme : « *Chaque fois qu'une banque fait un prêt, un crédit bancaire, est créé de l'argent tout neuf* ». La Banque centrale européenne émet certes la monnaie fiduciaire, dont elle confie aux Banques centrales des États membres l'impression, mais l'argent fiduciaire des distributeurs de billets émis par la BCE représente moins de 10 % de la masse monétaire en circulation, révèle Dominique Plihon, maître de conférence, ancien salarié au commissariat général du plan.

Le monopole du crédit

Seules les sociétés bancaires ont le privilège de faire crédit à un agent non financier, une entreprise, une collectivité, un organisme non lucratif ou un particulier.

C'est un fait, le pouvoir de création monétaire appartient paradoxalement aux banques par le biais du crédit, évalué à plus de 90 % de la masse monétaire existante en France. Ce qui a fait dire à Marriner Stoddard Eccles quand il était gouverneur de la Réserve fédérale de Washington : « *Voilà ce qu'est notre système monétaire. S'il n'y avait pas de dettes dans notre système monétaire, il n'y aurait pas d'argent.* »

La création monétaire ex nihilo

Quand un emprunteur offre des garanties suffisantes de solvabilité (salaires fixes, caution, assurance, hypothèque, etc.), la banque crédite le compte du souscripteur par une simple opération comptable, une écriture informatique sur le compte de l'emprunteur.

C'est le motif pour lequel l'économiste français Maurice Allais, prix Nobel, s'insurge : « *La création monétaire doit relever de l'État et de l'État seul. Toute création monétaire autre que la monnaie de base par la Banque centrale doit être rendue impossible, de manière que disparaissent "les faux droits" résultant actuellement de la création de monnaie bancaire.* » (7)

Un endettement public irréversible

Une problématique taboue

Le service de la dette, c'est-à-dire la somme que la France doit verser chaque année pour « honorer » sa dette, est constituée du capital et des intérêts des emprunts.

Pour la France, la charge des seuls intérêts de la dette a dépassé les 50 milliards d'euros depuis 2007, absorbant la totalité de l'impôt sur le revenu.

D'après le compte général annuel de l'État français, le remboursement du capital de la dette se chiffre actuellement à environ 80 milliards d'euros, absorbant les autres recettes fiscales directes. Chaque année l'émission d'une nouvelle dette, d'environ 110 milliards d'euros, a lieu pour financer l'amortissement d'anciens emprunts.

L'État, bon prince, ne veut pas renier une once des engagements pris il y a 37 ans vis-à-vis de ses créanciers. En revanche, il ne semble pas adopter la même logique vis-à-vis des petits épargnants, notamment ceux qui avaient souscrit un plan épargne logement attractif avant les années 2000. En l'occurrence, le gouvernement avait fait voter une loi rétroactive pour imposer les PEL bien antérieurement à la promulgation de la loi. Une manière indirecte de pousser les épargnants à clôturer leur PEL.

Parallèlement, la part des recettes de l'État dans le PIB n'a cessé de diminuer, passant de plus de 22 % en 1981 à 17 % en 2008. Mais pour la grande majorité des contribuables imposables, aucune baisse significative n'est constatée. Et si, comme le dit le macro économiste Robert Barro, un déficit élevé est « l'impôt de demain » (8), la hausse des recettes fiscales auprès des contribuables, notamment les plus prélevés à proportion de leurs revenus, ne sert plus à investir dans la recherche et le développement qui sont réduits à peau de chagrin, mais à financer de nouveaux emprunts pour faire face aux dépenses courantes.

Si la hausse moyenne de la masse monétaire dans la zone euro est de 11% par an alors même que la BCE a pour mission de la maintenir à 4,5% par an, ça démontre clairement que les banques usent de la planche à billets pour faire crédits, notamment aux Etats.

C'est paradoxal, car il est communément admis que le prétexte invoqué à la confiscation du pouvoir régalién pour les Etats de battre monnaie s'appuie justement sur ce postulat.

De la bouche de grands spécialistes de tous pays, il s'agit d'une vaste arnaque organisée à l'échelle des nations. L'économiste primé Maurice Allais ne mâche pas ses mots : « *dans son essence, la création monétaire ex nihilo actuelle par le système bancaire est identique, je n'hésite pas à le dire pour bien faire comprendre ce qui est réellement en cause, à la création de monnaie par des faux-monnayeurs, si justement condamnée par la loi. Concrètement elle aboutit aux mêmes résultats. La seule différence est que ceux qui en profitent sont différents.* »

Une rente perpétuelle garantie

Par ce biais, les actionnaires majoritaires des banques sont assurés de percevoir sans effort et en toute discrétion une rente exorbitante. Pour l'inventeur de l'écosociétalisme, André-Jacques Holbecq et l'entrepreneur Philippe Derudder (9), auteurs d'un ouvrage sur les questions d'éthique soulevées par l'endettement public, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'un moyen dissimulé pour détourner les ressources de la masse des contribuables vers une infime minorité de rentiers.

S'agissant d'un État, la solvabilité se mesure au potentiel de prélèvement sur les citoyens, qui est fonction de leur capacité contributive mais aussi de leur volonté à contribuer. Pour autant, la Cour des Comptes a

publié le 23 juin 2010 un rapport (10) qui dispose que « *compte tenu de l'urgence, c'est sur les recettes qu'il ne faut pas hésiter à jouer dès à présent, car il est plus difficile d'infléchir rapidement la courbe des dépenses.* »

Grâce aux intérêts perçus *ex nihilo* et au levier des prélèvements obligatoires, les barons de la finance ont l'assurance de transmettre des créances immuables à leur descendance.

Dès lors, les créanciers des nations ne sont-ils pas ceux qui auraient beaucoup à perdre en cas d'effondrement du paradigme économique ?

ERIC SIMON

(1) Money, Bank Credit and Economic Cycles. Auburn, Alabama : Ludwig von Mises Institute, 2006

(2) LeMonde.fr du 21 juin 2010, Débat, Dette publique. Muriel Pucci est spécialiste en microéconomie, Bruno Tinel a co-publié de nombreux ouvrages sur l'économie réelle.

(3) Les écrits de Thomas Jefferson, New York, GP Putman's Sons, 10 vol.

(4) La belle époque du capitalisme, Éd. Historia, 1995, n° 37

(5) L'association Georges Pompidou, biographie, georges-pompidou.org

(6) La monnaie et la politique monétaire. Éd. Banque de France, 1971

(7) La Crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires. Éd. Clément Juglar, 1999

(8) La dette publique dans l'histoire. Éd. La documentation française, 2006

(9) La dette publique, une affaire rentable. Éd. Yves Michel, 2008

(10) Situation et perspectives des finances publiques françaises